

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, Mmes LEREFAIT, DESTRUEL, GUIDEMANN, REMMEAU, MM.PETIT, JOUBERT, GALIEN et GOLFRIN.

Secrétaire de séance : M. MARGOT

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N° 19/2018 : Rattachement de la commune nouvelle « Le Perrey » à la Communauté de Communes Pont-Audemer – Val de Risle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les communes de Fourmetot, Saint Ouen des Champs et Saint Thurien ont décidé de créer la commune nouvelle de « Le Perrey » au 1er janvier 2019. Ces trois communes appartiennent à deux EPCI, Saint Ouen des Champs et Saint Thurien sont membres de la communauté de communes Roumois-Seine et Fourmetot est membre de la communauté de communes de Pont-Audemer – Val de Risle. Les trois conseils municipaux ont exprimé par délibération leur souhait que la commune nouvelle soit rattachée à la communauté de Pont-Audemer - Val de Risle.

Le conseil municipal, après délibération :

– à l'unanimité, **émet un avis favorable au rattachement à la communauté de communes Pont-Audemer – Val de Risle au 1er janvier 2019.**

N°20/2018 : Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa réunion du 26 septembre 2018, le conseil communautaire a validé le projet de périmètre du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Iton (SMABI).

Conformément à l'arrêté préfectoral N° DLE/BCLI/2018-23, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser la communauté de communes Roumois-Seine à adhérer au SMABI.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette adhésion par 10 voix contre et une abstention.

N°21/2018 : Participation au Service Télésécurité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention de partenariat avec l'Association Présence Verte a été signée en 2003, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et qu'il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- décide de renouveler la convention de partenariat avec l'association Présence Verte et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention
- dit que la commune participera aux frais d'abonnement à raison de 8 € par mois pour les personnes non imposables et 4 € par mois pour les personnes imposables,
- prendra en charge 50 % du droit d'entrée pour toutes les personnes âgées ou handicapées sans conditions de ressources.

N° 22/2018 : Location terrain communal

Le conseil municipal décide de renouveler le bail à ferme consenti à Monsieur Emmanuel CHATEL demeurant à La Haye-Aubrée, pour le terrain cadastré section B 374 et B 376 d'une contenance de 52 a et 66 ca, moyennant un loyer annuel de 60 €, pour une durée de trois ans, à partir du 1er janvier 2018.

Questions diverses

- A la demande de Mme REMMEAU, une table de ping-pong sera mise à la disposition des enfants de la commune dans l'ancienne salle de classe et sous la responsabilité des parents.
- Une réunion d'information concernant le frelon asiatique et sa destruction aura lieu à la Maison des Associations en début d'année.